



Lannion, le 3 juin 2024

Madame la Directrice régionale de l'Office
Français de la Biodiversité

84 Rue de Rennes

35510 CESSON-SEVIGNE

N/Réf : ABD/CM/JP/SL/2024 – CS-00 121
Direction : Environnement, aménagement et économie agricole
Dossier suivi par : Lucie Chauvin / Laetitia Gervais
Ligne directe : 02.96.05.60.57
Courriel : lucie.chauvin@lannion-tregor.com

**Objet : Alerte sur les pratiques de braconnage des populations de
saumons Atlantique en estuaire du
Léguer et demande de renforcement des contrôles**

Madame la Directrice,

Lors d'une récente réunion de la Commission Locale de l'eau, il m'a été rapporté des activités de braconnage de saumons dans l'estuaire du Léguer et notamment à Lannion des deux côtés de la rivière, au quai au sable à Loguivy-lès-Lannion et au quai de la Corderie le long du chemin de halage.

Ce site étant classé Natura 2000 et dans un contexte de déclin préoccupant des populations de saumon Atlantique, espèce emblématique du Léguer, la Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité, souhaite interpeller les services de l'Etat sur ces problématiques de braconnage et demande de renforcer le contrôle des modalités de pêche sur le Léguer, notamment dans sa partie estuarienne au quai au sable à Loguivy-lès-Lannion et au quai de la Corderie le long du chemin de halage.

Le Léguer est aujourd'hui la seule rivière en France labellisée « Site Rivières Sauvages » à abriter une population de saumon Atlantique. Nous avons donc une grande responsabilité dans la préservation de ces espèces et de notre patrimoine naturel.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma haute considération.

Madame Annie Bras-Denis
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion
Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté



En copie : Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion



Rappel du contexte de déclin des populations de saumon Atlantique du Léguer

Les populations de saumon Atlantique, espèce emblématique, de plusieurs rivières bretonnes et notamment le Léguer, connaissent aujourd'hui un déclin préoccupant. En effet, sur le Léguer, la situation est telle qu'elle m'a conduit à porter le sujet à l'ordre du jour de la dernière Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Baie de Lannion :

- Les indices d'abondance de juvéniles de saumons n'ont jamais été aussi bas depuis le début des suivis sur le Léguer en 1997 : indice moyen de 2,36 en 2023 avec une baisse marquée depuis plusieurs années alors que l'indice était en moyenne à 50 auparavant !
- Les suivis 2023 du biomonitoring piscicole mené sur 6 points du bassin versant, dans le cadre du label « Site Rivières Sauvages », montrent l'absence de saumons sur certains affluents historiquement colonisés.

Sur le SAGE Baie de Lannion, le saumon Atlantique a déjà disparu du Yar, malgré l'interdiction de pêche prise, peut-être trop tardivement, à la suite d'indices d'abondance très bas voire nuls. Nous craignons que le Léguer ne connaisse le même sort si aucune disposition n'est prise. L'inquiétude est largement partagée par les acteurs locaux de la pêche de loisir, l'AAPPMA du Léguer et la Fédération des pêcheurs des Côtes d'Armor. Par ailleurs, la vallée du Léguer est classée site Natura 2000, et le saumon Atlantique figure dans l'annexe 2 de la Directive Habitat.